

# COMMUNE DE GIMEL

## ENQUETE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions de la loi sur les routes du 10 décembre 1991, la Municipalité de Gimel, soumet à l'enquête publique,

**DU 22 FÉVRIER 2025 AU 23 MARS 2025 inclusivement**

- **L'inscription d'une servitude d'usage de place publique grevant la parcelle 871 de Gimel**

Le dossier est déposé au greffe municipal où il peut être consulté durant les heures d'ouverture.

Les oppositions ou les observations doivent être adressées par lettre recommandée au greffe municipal, ou consignées sur la feuille d'enquête. Il ne sera pas tenu compte des oppositions ou observations déposées après l'expiration du délai d'enquête.

**La Municipalité**

# COMMUNE DE GIMEL

## ENQUETE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions de la loi sur les routes du 10 décembre 1991, la Municipalité de Gimel, soumet à l'enquête publique,

**DU 22 FÉVRIER 2025 AU 23 MARS 2025 inclusivement**

- **L'inscription d'une servitude d'usage de place publique grevant la parcelle 871 de Gimel**

Le dossier est déposé au greffe municipal où il peut être consulté durant les heures d'ouverture.

Les oppositions ou les observations doivent être adressées par lettre recommandée au greffe municipal, ou consignées sur la feuille d'enquête. Il ne sera pas tenu compte des oppositions ou observations déposées après l'expiration du délai d'enquête.

**La Municipalité**